



# BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 35, NUMÉROS 1-2, QUÉBEC, AVRIL 2006

## *La Fondation de Québec*



Source : Homfleuer, Musée de la Marine et Illustria

Brèves 2

**Pierre Dugua de Mons,** 3  
**un acteur de premier plan**  
**dans la fondation de Québec,**  
**présent à l'hôtel du Parlement**  
Jocelyn St-Pierre

**Clément LeBel :** 13  
**bibliothécaire et gestionnaire**  
Gaston Bernier

**L'efficacité des missions** 15  
**parlementaires de l'Assemblée**  
**nationale du Québec**  
Pierre-David Jean

**La restauration du** 19  
**couronnement de la**  
**tour centrale de l'hôtel**  
**du Parlement**  
Jean-François Cossette

**L'histoire du Québec à travers** 22  
**ses lieutenants-gouverneurs**  
Frédéric Lemieux

**Les revues politiques au Québec :** 24  
**un survol historique**  
Martin Pelletier

# BRÈVES

## Décès d'anciens parlementaires :

- Le 25 décembre 2005, **M. John O'Gallagher**, député libéral de Robert-Baldwin (1976 à 1984); le 13 janvier 2006, **M. Gordon Atkinson**, député du Parti Égalité de Notre-Dame-de-Grâce (1989 à 1994); le 23 janvier 2006, **M. Frank Hanley**, député indépendant de Montréal-Sainte-Anne (1948 à 1970).

## 2 novembre 2005

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dévoile à la Bibliothèque un buste de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier titulaire du poste de premier ministre du Québec. Ce buste est une création des artistes Suzanne Gravel et Yvon Milliard.

## 17 novembre 2005

- Le député de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis, célèbre ses 25 ans de vie parlementaire. Élu une première fois le 17 novembre 1980, il est réélu aux six élections suivantes.

## 24 novembre 2005

- M. Michel Bissonnet et M<sup>me</sup> Diane Leblanc, respectivement président et vice-présidente de l'Assemblée nationale, procèdent au lancement officiel d'un ambitieux projet d'éducation à la démocratie : les Parlements au secondaire.

## 2 décembre 2005

- La députée de Saint-François, M<sup>me</sup> Monique Gagnon-Tremblay, célèbre ses 20 ans de vie parlementaire. Éluée une première fois le 2 décembre 1985, elle est réélue aux quatre élections suivantes.

## 12 décembre 2005

- Tenue d'élections partielles dans deux circonscriptions du Québec : Outremont et Verchères. La composition de l'Assemblée est maintenant la suivante : Parti libéral 73, Parti québécois 45, Action démocratique 5, indépendant 1 et un siège est vacant.

## 16 décembre 2005

- Ajournement des travaux de la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature.

## 21 décembre 2005

- Assermentation à la salle du Conseil législatif de M. Raymond Bachand, député d'Outremont.

## 26 décembre 2005

- Du 26 au 30 décembre 2005, l'hôtel du Parlement accueille le Parlement jeunesse (56<sup>e</sup> législature).

## 2 janvier 2006

- Du 2 au 6 janvier 2006, le Parlement étudiant du Québec procède à sa 20<sup>e</sup> législature à l'hôtel du Parlement.

## 8 janvier 2006

- L'Assemblée nationale accueille le Forum étudiant (14<sup>e</sup> législature) du 8 au 12 janvier.

## 11 janvier 2006

- La Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale invite les citoyennes et les citoyens québécois à participer à une consultation en ligne sur le site Internet de l'Assemblée portant sur la sécurité routière.

## 21 janvier 2006

- Jour du Drapeau : notre drapeau a été hissé au sommet de la tour centrale de l'hôtel du Parlement pour la toute première fois le 21 janvier 1948, il y a 58 ans.

## 24 janvier 2006

- Les députés de l'Assemblée nationale du Québec membres de la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE) visitent 16 villes du Québec. Ils consultent les citoyens sur des questions liées au mode de scrutin, à la tenue des élections et à la représentation à l'Assemblée nationale des régions, des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones.

## 13 février 2006

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Bissonnet, débute sa tournée annuelle dans les écoles secondaires du Québec. Cette tournée vise à mieux faire connaître le rôle de l'Assemblée nationale, son histoire et ses réalisations, de même que le rôle des députés et du président.

(Suite à la page 27)

# PIERRE DUGUA DE MONS, UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS LA FONDATION DE QUÉBEC, PRÉSENT À L'HÔTEL DU PARLEMENT

Jocelyn Saint-Pierre

Projets spéciaux  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Jadis, dans nos cours d'histoire, nous apprenions que Samuel de Champlain avait fondé Québec. À peine le nom de Pierre Dugua de Mons était-il mentionné, sinon pas du tout. Sans rien enlever au fondateur de Québec, Champlain n'aurait pu remplir sa mission n'eût été du rôle de Pierre Dugua de Mons. Ce noble français finança, à même sa fortune personnelle et la dot de sa femme, les expéditions de Champlain en Nouvelle-France. Voici donc un bref portrait de ce personnage historique ignoré et un rappel des lieux qui le commémorent.

## Un noble français d'une grande vision

Pierre Dugua de Mons<sup>1</sup> est né à Royan en Saintonge<sup>2</sup> en 1558. On sait peu de chose

sur le personnage, sinon qu'il était protestant de confession calviniste que son épouse s'appelait Judith Chesnel et que le couple n'aura pas d'enfant. On connaît cependant un peu mieux sa vie publique. On sait qu'il a fait carrière dans le métier des armes et qu'il a participé aux guerres de religion qui déchirent la France à cette époque, aux côtés du roi de Navarre, le futur Henri IV. Ce dernier, devenu roi de France, l'élève à la dignité de « Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy » en 1594 et le nomme « Gouverneur du château Madrid et Bois de Boulogne »<sup>3</sup>. À la fin de sa carrière, en reconnaissance de ses services, le roi lui octroie le poste de gouverneur de la ville de Pons, en Saintonge.

Sans doute fasciné comme plusieurs de ses contemporains par le Nouveau Monde, il effectue plusieurs voyages en Amérique du Nord à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dont un avec Pierre Chauvin de Tonnetuit à Tadoussac en 1599. En cette fin de siècle, la France s'intéresse peu au Canada comme colonie de peuplement, mais beaucoup à la pêche et aux peaux de castor. Des centaines de bateaux bretons, basques, malouins, rochelais ou royannais viennent chaque année pour faire la traite des fourrures ou pêcher la morue dans les bancs de Terre-Neuve. Cette économie de cueillette n'a pas besoin d'un établissement permanent; un simple comptoir suffit. On parle pourtant de quelques « vaines tentatives » de peuplement, mais le mauvais état des finances royales amènera le roi à céder ces périlleuses entreprises à des particuliers, à la condition qu'ils fondent des établissements, en échange du droit exclusif de la traite des fourrures avec les Amérindiens. Dugua de Mons soumet au roi un plan détaillé en vue de l'exploitation du territoire et de l'implantation d'une colonie française permanente en Amérique septentrionale. Son document s'intitule *Sept articles pour la découverte et l'habitation des côtes et terres de l'Acadie*. En 1603, il reçoit le privilège de la traite contre l'obligation



Comme pour Champlain, aucun dessin, gravure ou portrait n'existe de Pierre Dugua de Mons sauf un faux. Ce dessin qui représente un gentilhomme français vers 1625 sert souvent à le représenter.  
Source : Direction du Patrimoine, Secrétariat à la Culture et au Sport, Nouveau-Brunswick

d'établir des colons et porte désormais le titre de lieutenant général « des côtes, terres et confins de l'Acadie, du Canada et autres lieux en Nouvelle-France ». Ce monopole de commerce d'une durée de dix ans s'étend au territoire compris entre les 40° et 46° degrés de latitude Nord soit de la Pennsylvanie actuelle, au sud, au golfe Saint-Laurent, au nord. Selon les termes de sa commission, il doit établir 60 colons par année et convertir, lui un huguenot, les Amérindiens à la foi chrétienne.

Notre entrepreneur invite les marchands de Rouen, de Saint-Malo, de La Rochelle et de Saint-Jean-de-Luz à faire partie de sa compagnie en achetant des actions. La perspective de généreux bénéfices en attire plusieurs. Dugua de Mons peut alors monter une expédition. Il rassemble navires, provisions, matériel et hommes de métier (artisans, architectes, charpentiers, maçons et tailleurs de pierre), des soldats, des vagabonds, des nobles, un prêtre catholique et un ministre protestant. Dugua de Mons invite Samuel de Champlain à s'embarquer avec eux pour agir comme géographe et comme cartographe.

La première expédition se dirige vers l'Acadie. En 1604, après avoir longé la côte de l'actuelle Nouvelle-Écosse, à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, les Français s'installent à l'île Sainte-Croix (Maine, É.-U.). Cette île est choisie pour sa situation centrale, son excellent mouillage et parce qu'elle est facile à défendre.

Cette année-là, l'hiver est terrible. La rivière, tellement encombrée de glace, est dangereuse et impossible à traverser. L'île se transforme en prison. Comme on ne peut se rendre sur la rive pour chasser, la nourriture vient à manquer. L'eau fraîche est rare, on doit la remplacer par de la neige fondue. Le scorbut se répand. Des 79 hommes du départ, 35 meurent du scorbut. Le printemps met fin aux misères des survivants. Dugua de Mons décide alors de transporter l'établissement ailleurs. Les maisons sont démontées et déménagées au bassin d'Annapolis pour y élever l'habitation de Port-Royal. Mais ces établissements sont temporaires; les Français cherchent toujours sur le littoral atlantique, l'endroit idéal qui devrait être proche de

la mer, avoir un sol fertile et des mines en abondance, avec la présence d'Amérindiens amicaux et permettant d'atteindre l'Asie. Ils se rendent en vain jusqu'à Cape Cod pour trouver cet endroit idéal.

Dugua de Mons doit retourner en France dès 1605, car sa compagnie se trouve en difficultés financières et son monopole est contesté. Ainsi « Les pêcheurs de tous les ports du royaume avoient représenté au Roy que, sous prétexte de les empêcher de traiter avec les sauvages, on les privoit des choses les plus nécessaires pour leur pêche, et qu'ils seroient contraints d'y renoncer, si l'on ne faisoit cesser ces vexations<sup>4</sup>. » Plusieurs travaillent à faire annuler ce monopole : les marchands de Saint-Malo qui ne faisaient pas partie de la compagnie, la corporation des chapeliers de Paris et surtout l'opposition de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre d'Henri IV. Surintendant général des finances, Sully remet en état les finances du pays. Il s'occupe du développement de l'agriculture qu'il considère comme une priorité, sans négliger la défense du pays. Il trouve extravagantes ces expéditions en Amérique<sup>5</sup>. Il n'est pas prêt à investir un seul sou du trésor royal vers des terres lointaines.

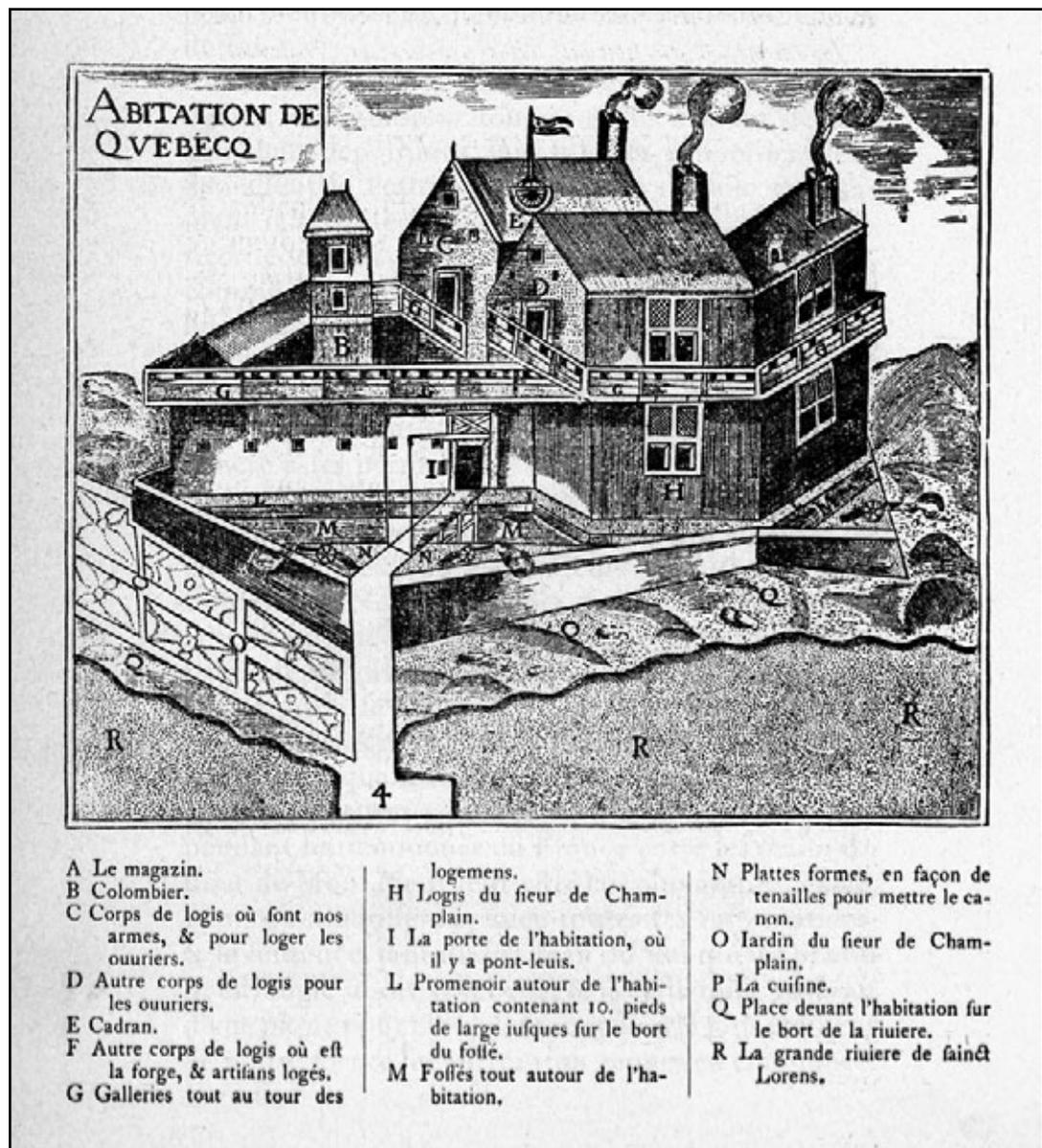
En 1603, faisant directement référence aux expéditions de Dugua de Mons, Sully soutient « que l'on ne tire jamais de grandes richesses des lieux situés au-dessus de 40 degrés<sup>6</sup> ». Il va encore plus loin, les Français ne sont pas faits pour de telles expéditions :

Sans néanmoins devoir prétendre par nous la considération de la conservation et possession de telles conquêtes, comme trop eslongnées de nous et par consequent disproportionnées au naturel et à la cervelle des François que je reconnois à mon grand regret n'avoir ny la prevoyance requise pour telles choses, et ne portent ordinairement leur vigueur, leur esprit et leur courage qu'à la conservation de ce qui leur touche de proche en proche et leur est incessamment present devant les yeux, comme les experiences du passé ne l'ont trop fait congnoistre. Tellement que les choses qui demeurent séparées de nostre corps par des terres ou des mers estrangeres ne nous seront jamais qu'à grand charge et à peu d'utilité<sup>7</sup>.

Depuis Cartier, l'Amérique du Nord est fort décriée. Plusieurs croient que le climat y est trop froid et que les Européens ne sont pas capables de survivre à l'hiver. En outre, le scorbut, mal mystérieux, effraie également jusqu'à ce que l'on réalise qu'il est dû à une mauvaise alimentation.

Finalement, le roi lui ayant enlevé son monopole, Dugua de Mons doit rester en France pour défendre ses intérêts. À

l'automne 1607, la Compagnie de Mons est liquidée. Tous les habitants de Port-Royal doivent retourner en France. Le bilan révèle que, pendant ces trois années d'activité, les revenus ont été élevés, mais les dépenses encore plus. Les pertes de Dugua de Mons se chiffrent à 10 000 livres<sup>8</sup>. L'échec provient surtout du volume du commerce illicite des fourrures. Plusieurs navires sont saisis pour avoir fait la traite sans permis avec les Amérindiens.



Dessin de l'habitation de Champlain réalisé par le fondateur de Québec sur lequel on aura remarqué un problème de perspective.

Source : *Œuvres de Champlain*, publiées sous le patronage de l'Université Laval par C.-H. Laverdière, Québec, Imprimé au Séminaire par Geo.-E. Desbarats, 1870, tome III, p. 303.

## Fondation de Québec

Dugua de Mons parvient à faire prolonger son monopole pour une autre année (1607–1608) en promettant de coloniser les terres nouvelles et d'établir un poste sur le Saint-Laurent. Sa nouvelle commission, datée du 7 janvier 1608, constitue en fait l'acte de naissance de Québec<sup>9</sup>. Dugua de Mons conserve son titre de lieutenant général de la Nouvelle-France et Champlain devient son lieutenant. Il délègue presque tous ses pouvoirs à Champlain. Selon François-Xavier Garneau, « Champlain avait été revêtu des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires les plus amples<sup>10</sup>. » Infatigable, mû par une conviction inébranlable dans ses projets, Dugua de Mons recueille l'argent nécessaire en vue d'une nouvelle expédition. Elle comprend trois navires : l'un doit se rendre à Port-Royal, l'un vers le Bas-Saint-Laurent et le dernier vers Tadoussac pour fonder ensuite, à Québec, un poste sous la direction de Champlain. Ce dernier, qui avait visité la vallée du Saint-Laurent au cours de l'été 1603, réussit facilement à convaincre Dugua de Mons que Québec était l'endroit idéal, tant pour un établissement que pour y faire la traite des fourrures<sup>11</sup>. « Je le conseillay et lui donnay avis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint Laurent, duquel j'avois une bonne cognoissance. Il s'y resolut » écrit Champlain<sup>12</sup>. Dugua de Mons est trop âgé pour effectuer la traversée, une entreprise toujours périlleuse et qui dure plusieurs semaines. Il est occupé à défendre ses intérêts. Il est souvent en procès, notamment avec ses anciens associés, Georges et Macain. Même s'il n'est pas à Québec avec Champlain, cela ne l'empêche pas de tout organiser depuis la France : finances, personnes, matériaux de construction, armement et ravitaillement<sup>13</sup>. La volonté de fonder Québec est donc une oeuvre commune.

Champlain arrive à Québec le 3 juillet. Après avoir cherché l'emplacement idéal pour s'installer, il opte pour un endroit sur le bord du fleuve au pied de la falaise sur une pointe étroite qui s'avance dans le fleuve<sup>14</sup>. Comme l'écrit Gustave Lanctot, Champlain : carquait ses voiles au pied du promontoire de l'ancienne bourgade de Stadaconé, visitée par Cartier et détruite depuis à la suite des guerres intertribales. Dans

ce cadre d'une grande beauté, face à un rétrécissement du fleuve (d'où son nom algonquin de Québec, transmis par Cartier dans une carte de 1541) l'endroit offrait tous les avantages désirables au point de vue agricole, maritime et militaire<sup>15</sup>.

Champlain fait construire une première habitation qui restera la propriété de Dugua de Mons jusqu'en 1613. Elle comprend trois corps de logis à deux étages mesurant chacun six mètres sur cinq, un magasin de douze mètres sur six, une cave de deux mètres de haut et, tout autour au second étage, à l'extérieur, une galerie. La construction est protégée par un fossé de cinq mètres de large par deux de profond que l'on franchit par un pont-levis. L'un des corps de logis porte un cadran solaire et, sur le toit, un grand mât battant la bannière de France (drapeau blanc à trois fleurs de lis), emblème royal auquel a droit Dugua de Mons en sa qualité de délégué du roi<sup>16</sup>. Aux angles, des plates-formes portant des canons défendent le poste<sup>17</sup>. En vertu du privilège seigneurial du sieur de Mons, Champlain peut faire ériger, dans la cour, un haut colombier<sup>18</sup>. Le tout est complété par des places et des jardins. L'habitation sert de résidence et de comptoir de traite des fourrures.

L'entreprise de Dugua de Mons et de Champlain génère un modeste bénéfice<sup>19</sup>, mais elle a tout de même permis d'organiser un poste de traite et d'établir une base pour l'exploration vers l'Ouest, et ce même si le monopole de Dugua de Mons n'a pas été renouvelé à la fin de l'année 1608. Ses deux associés, Lucas Le Gendre et Pierre Caulier, renoncent. La traite des fourrures est ouverte à tout le monde.

« Animé de sa foi sans bornes dans l'avenir du pays et convaincu de l'importance de l'exploration entreprise par Champlain<sup>20</sup> », Dugua de Mons n'abandonne pas Québec. Il rachète la part de Le Gendre et Caulier. Il continue de financer d'autres voyages à Québec à même sa fortune personnelle, notamment celui de 1609. Par ce seul geste, il mérite de passer à l'Histoire.

Abandonné par ses associés, n'ayant plus les ressources financières pour continuer et ayant perdu son protecteur

Henri IV, assassiné par François Ravailac, il renonce à sa charge en 1612. De concert avec Champlain, il se résigne à céder sa responsabilité à un grand personnage mieux vu de la très catholique régente Marie de Médicis. Champlain et Dugua de Mons parviennent à faire transférer le titre de vice-roi à Charles de Bourbon, comte de Soissons, puis, à son décès, à Henri de Bourbon, prince de Condé. Champlain est maintenu dans ses fonctions de lieutenant. Grâce à la protection vice-royale, le sieur de Mons organise une autre compagnie. En 1617, il se retire dans son château des Ardennes tout en restant, jusqu'en 1622, actionnaire des compagnies qui continuent le développement de la Nouvelle-France. Le soutien de Dugua de Mons à son ami Champlain est indéfectible. En 1619, retraité et malgré ses 61 ans, il entreprend, de la Saintonge à Fontainebleau, un épuisant voyage à cheval pour défendre la cause de Champlain auprès de Louis XIII et lui demander de le maintenir dans son commandement afin que « ledict demandeur

[Champlain] soit troublé ou empesché, en aulcune sorte que ce soit, en la commission qu'il a desdits sieurs prince de Condé et mareschal Themines<sup>21</sup> ».

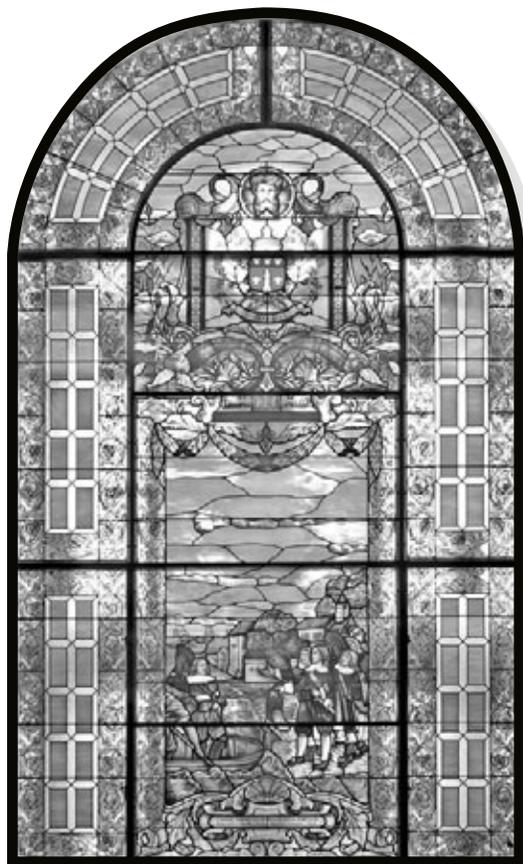
La fondation de Québec n'a donc rien coûté à la France. Dugua de Mons y laisse presque toute sa fortune et même celle de sa femme. George MacBeath résume ainsi le rôle de Dugua de Mons :

Malgré l'immense apport de cet homme clairvoyant à la mise en valeur du pays, les historiens du Canada lui ont rarement accordé la place qui lui revient. C'est pourtant lui qui a rendu possibles tant des réalisations de Champlain, et qui, obéissant à la noble impulsion de créer une France nouvelle en Amérique, a fondé ici la première colonie permanente. [...] C'est Dugua de Mons qui a démontré que les gens d'Europe pouvaient vivre ici à demeure et s'y livrer avec succès à l'agriculture. [...] La direction énergique, l'appui et l'encouragement que de Mons accordait à l'exploration représentent un apport d'une valeur inestimable<sup>22</sup>.

Dugua de Mons meurt pourtant oublié et presque sans fortune, le 22 février 1628, dans son château d'Ardenne, à Fléac-sur-Seugne, près de Pons (Charente-Maritime) en France.

### Un valeureux oublié...

Devant de telles réalisations, comment se fait-il alors que Pierre Dugua de Mons ne figure pas parmi nos héros aux côtés des Cartier, Champlain ou Maisonneuve? Marcel Trudel considère qu'il « a été injustement oublié. Premier colonisateur de la Nouvelle-France du XVII<sup>e</sup> siècle, il inaugure une oeuvre qui ne sera plus abandonnée [...]. L'histoire canadienne s'est montrée fort ingrate pour lui<sup>23</sup> ». Plusieurs ont évoqué sa religion, il était calviniste, comme première explication de cet oubli. Nos premiers historiens étaient des prêtres catholiques et ils l'auraient volontairement ignoré<sup>24</sup>. Cependant pour passer à l'histoire, il faut laisser des traces, des écrits de préférence. Dugua de Mons en a laissé très peu contrairement à Champlain qui a publié dès 1603 des récits détaillés de ses expéditions en Nouvelle-France. Le destin a voulu qu'il n'ait pu accompagner Champlain à Québec, ce qui a certainement



Vitrail de l'escalier d'honneur qui rappelle le départ de Champlain de la ville de Honfleur. Ce vitrail met en scène cinq personnages: Champlain, Dugua de Mons, ses deux associés, les sieurs Lucas Le Gendre et Pierre Caulier et un marin.  
Photo: Daniel Lessard

été la principale raison. S'il avait été sur place, comme en Acadie, l'Histoire lui aurait sans doute donné un plus grand rôle.

Comment évaluer objectivement la contribution de Pierre Dugua de Mons? Plusieurs historiens l'ont jugé durement. Pierre-François-Xavier de Charlevoix écrit en 1744, que Dugua de Mons, détenteur d'un privilège odieux, était plus occupé à « la traite avec les sauvages », qu'à la culture des terres. Il « n'eut jamais autant de soin de donner de la solidité à son nouvel établissement, qu'il avait montré d'ardeur, pour acquérir un si beau domaine<sup>25</sup> ». Ce jugement est très contestable, même injuste, car il a tout de même sacrifié son gain personnel afin d'atteindre un objectif plus élevé<sup>26</sup>.

Gustave Lanctot signale son initiative, son désintéressement et son patriotisme<sup>27</sup>. Trudel le désigne comme le premier colonisateur de la Nouvelle-France<sup>28</sup>. Bernard Allaire, considère que Dugua de Mons a été un « visionnaire naïf ». Imposer son monopole dans un si grand territoire où sévissait la contrebande et sans appuis politiques suffisants était ardu, voire impossible<sup>29</sup>.

Certes, Dugua de Mons prend l'initiative de créer et d'organiser la fondation de Québec qui lui survivra. S'il est le concepteur de ce projet grandiose, c'est quand même Champlain qui propose Québec. Comme l'écrivit Chrestien Le Clercq en 1691, Québec a été « bâti par la diligence & industrie singulière du Sieur de Champlain<sup>30</sup> ». Et selon lui, « si ce nouveau monde, n'avoit été soutenu par le zèle de ce brave Gentil-homme & habile Gouverneur, & par les soins & les applications des Missionnaires, toute l'entreprise eut assurément échoüé<sup>31</sup> ». Parlant des fondateurs en général, Moreau de Saint-Méry, député de la Martinique, fait en 1789 ce commentaire qui s'applique très bien à Champlain et à Dugua de Mons : « Les Colons ont dû leurs premiers établissements à des hommes que leur audace rendra longtemps l'objet de l'étonnement & de l'admiration de l'univers<sup>32</sup> ». Dugua de Mons est le titulaire officiel de l'autorité royale, le commanditaire financier et un homme d'affaires de vision<sup>33</sup>. Reste que Champlain

demeure le fondateur de Québec, il est sur place et il met en place le plan de son supérieur.

### Éléments de commémoration de Pierre Dugua de Mons

Dugua de Mons a été célébré en France, au Canada et aux États-Unis. Dès le départ, Champlain n'a pas oublié son protecteur puisqu'il donne le nom de « rivière Dugas » à



Vitrail de la salle des drapeaux qui s'intitule *Fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain juillet 1608*. Photo : Daniel Lessard

Vitrail du Musée de la Marine, église Saint-Étienne de Honfleur. Ce vitrail rappelle la fondation de Québec par Champlain et son départ de Honfleur.  
Source : Honfleur, Musée de la Marine et Illustria



la Charles River qui coule entre les villes de Cambridge et Boston, de « mont Du Gas » au Cap-aux-Diamants, à Québec, et de « rivière Du Gast » à la rivière Nicolet. Aucune de ces trois appellations n'a cependant été conservée.

Au Québec, Dugua de Mons est présent dans notre toponymie. Un canton de la Côte-Nord, près de Godbout, porte son nom. Les villes de Boucherville, Montréal et Québec (arrondissement Sainte-Foy-Sillery) ont désigné une rue en son honneur. Un quai de Québec, le quai 22, dans le secteur du Vieux-Port, porte le nom de quai Pierre Dugua-De Mons depuis 1996. Il existe aussi une route de Mons à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Quelques plaques commémoratives signalent l'œuvre de notre héros. À Tadoussac, une plaque remémore son séjour de 1599. Quatre cents ans plus tard, la ville de Québec dévoile une autre plaque, à place

Royale, rappelant « le rôle de premier plan » joué par Dugua de Mons dans la fondation de Québec. Cette plaque a été scellée sur la façade de l'église Notre-Dame-des-Victoires. En 2004, un timbre canadien à son effigie est venu souligner le début de la colonisation européenne en Amérique, à l'île de Sainte-Croix. Émis conjointement avec la Poste de France et Postes Canada, ce timbre veut rendre « hommage de belle façon à ce site historique international et aux premières personnes venues tout droit de France<sup>34</sup> ». Enfin, un monument en hommage à Pierre Dugua de Mons sera érigé en 2006 par la ville de Québec dans un espace au pourtour de la terrasse Saint-Denis<sup>35</sup>.

### Présence de Dugua de Mons à l'hôtel du Parlement

Parmi les personnages associés à la fondation de Québec, seul Champlain a sa statue sur la façade de l'hôtel du Parlement. Dugua de Mons n'y figure pas alors que pour la fondation de Montréal, en plus de la statue de Maisonneuve, il y a celle de Jean-Jacques Olier qui n'est pourtant jamais venu en Nouvelle-France. Celui-ci a contribué au développement de Ville-Marie (Montréal) en acceptant, en 1650, la direction de la Société Notre-Dame de Montréal qui se charge du coût financier et humain de l'entreprise. Son rôle pourrait se comparer à celui de Dugua de Mons. Il est vrai qu'Olier n'était pas huguenot, mais un bon prêtre de Saint-Sulpice.

### Vitraux de l'escalier d'honneur et de la salle des drapeaux

Le vitrail de l'escalier d'honneur réalisé vers 1919 par la maison Gauthier et Frères de Québec, qui porte le titre *Comment Samuel de Champlain quitta Honfleur derechef pour gagner les terres neuves du Canada 1608* rappelle le départ de Champlain de la ville française de Honfleur. Ce vitrail met en scène cinq personnages : Champlain, Dugua de Mons, ses deux associés, les sieurs Lucas Le Gendre et Pierre Caulier et un marin. C'est au cours de ce second voyage en Amérique que Champlain fonde Québec, comme l'indique une autre verrière placée dans la salle des drapeaux et qui lui fait pendant. Ce vitrail s'intitule *Fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain juillet 1608*. Plus petit que celui de l'escalier d'honneur, il a été

réalisé par la même maison. Il comporte huit personnages, parmi lesquels deux Amérindiens, Champlain, un porte-drapeau et deux ouvriers. Ces deux œuvres étaient jadis installées dans l'escalier du lieutenant-gouverneur, à l'entrée de la porte 4 dans l'aile de la Grande Allée. C'est au début des années 1980, qu'elles ont été déménagées dans leur emplacement actuel.

Probablement conçues par Joseph Bernard, qui travaillait alors chez Gauthier et Frères de Québec, ces verrières sont réalisées à la fin de 1919, début de 1920. Elles sont largement inspirées de celle du Musée de la Marine, à Honfleur. Ce musée est situé dans l'église Saint-Etienne, petite église de style gothique, du XV<sup>e</sup> siècle. Ce vitrail illustre le départ de Champlain pour la Nouvelle-France et il a été réalisé vers 1899 à la demande de la Société du Vieux Honfleur. L'œuvre a été exécutée à l'atelier de Félix Gaudin sur une proposition de Léon Leclerc, peintre et conservateur du musée du Vieux Honfleur<sup>36</sup>. La composition est pratiquement la même pour les trois vitraux. Le titre pour le départ de Champlain est le même, mais celui de son arrivée est différent : *Comment Samuel de Champlain fit jeter les fondements de la ville de Québec*. On peut penser que Bernard a eu accès aux travaux de Leclerc<sup>37</sup>.

### Ses armoiries

Eugène-Étienne Taché a fait sculpter, dans les boiseries du hall d'honneur de l'hôtel du Parlement, les armoiries des découvreurs et des personnages historiques du Régime français. Des armoiries, attribuées à Dugua de Mons, apparaissent à gauche de l'entrée principale (porte 2) dans les lambris d'appui en noyer noir. On y aperçoit, au centre, un oiseau, probablement une colombe, et dans le haut, trois fruits, peut-être des glands. Or ces armoiries sont fausses. Ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur dans les armoiries qui ornent l'intérieur de l'hôtel du Parlement. La méprise s'explique par la difficulté de retracer les origines de la famille Dugua de Mons que plusieurs auteurs ont confondues avec d'autres familles<sup>38</sup>.



Armoiries de la famille Dugua de Mons.  
Source : Marie-Claude Bouchet, Comité Dugua de Mons de Royan pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation de l'Acadie et de Québec

Au sujet des vraies armoiries de la famille Dugua de Mons, Binot cite Jean Liebel : « de gueules à la divise d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'une étoile de même<sup>39</sup> ». Ces armoiries se retrouvent au château des Châtellars à Meursac, à l'abbaye de Sablonceaux, sur le monument dédié à Dugua de Mons, à Royan et à l'entrée de la reconstruction de l'habitation de Port-Royal (l'actuel Annapolis Royal en Nouvelle-Écosse)<sup>40</sup>. Cependant, les armoiries de Dugua de Mons qui apparaissent à l'entrée de l'habitation de Port-Royal contiennent le libellé *Deus his quoque finem*<sup>41</sup>. Or Elizabeth Jones a découvert que cette phrase est tirée d'un vers de *L'Énéide* de Virgile et elle fait l'hypothèse que ce serait Marc Lescarbot qui l'aurait ajoutée au blason de Dugua de Mons au-dessus de la porte de l'habitation de Port-Royal<sup>42</sup>.



Blason de Dugua de Mons, hall d'honneur, hôtel du Parlement.  
Photo : Daniel Lessard

En conclusion, comme Gustave Lanctot, nous pouvons dire que grâce à l'initiative, au désintéressement et au patriotisme de Dugua de Mons, Champlain, après plusieurs années de voyages, d'explorations, de travaux, de négociations et de difficultés de toutes sortes, a pu réaliser cette grande ambition d'assurer « la permanence d'un poste français en terre canadienne pour le bien et la gloire du nom français<sup>43</sup> ». Dugua de Mons a été, dans un sens, le premier colonisateur de la Nouvelle-France. Marc Lescarbot lui a écrit, dans la dédicace de son *Adieu à la France* (1606), ce court poème qui résume sa contribution au développement de la présence française en Amérique :

De Monts, tu es celui de qui le haut  
courage  
A tracé un chemin à un si grand ouvrage :  
Et pource de ton nom malgré l'effort  
des ans  
La feuille verdoyra d'un éternel  
printemps<sup>44</sup>.

Lorsque nous fêterons, en 2008, le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec et que nous glorifierons l'œuvre admirable de Champlain, il faudra assurément mentionner aussi l'historique contribution de Pierre Dugua de Mons.

1. Plusieurs des éléments biographiques qui suivent sont tirés du texte de George MacBeath, « Dugua de Mons, Pierre », *Dictionnaire biographique du Canada*, site Internet à l'adresse suivante vu le 4 janvier 2006 : <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=34320&query>, de l'ouvrage de Guy Binot, *Pierre Dugua de Mons : gentilhomme royannais, premier colonisateur du Canada, lieutenant général de la Nouvelle-France de 1603 à 1612*, Vaux-sur-Mer, France, Éditions Bonne Anse, 2004, 269 p. et des publications de Jean-Yves Grenon, infatigable défenseur de l'œuvre de Pierre Dugua de Mons.
2. La Saintonge est une ancienne province française qui correspond à peu près à la Charente-Maritime actuelle située au centre ouest de la France.
3. Jean-Yves Grenon, *Pierre Dugua de Mons : Et les fondations de l'île Sainte-Croix, Port-Royal et Québec (1604-1612)*, Québec, Société historique de Québec, 2005, p. 4.
4. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France : avec Le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Chez Nyon fils, libraire, 1744, (Édition Élysée de 1976), 3 volumes, tome 1, p. 118.
5. Jean-Yves Grenon et André Marier, « Deux Français au berceau de Québec », *L'Amopalien du Québec*, n° 5, avril 2004, p. 2.
6. Maximilien de Béthune duc de Sully, *Économies royales*, Paris, Michaud et Poujoulat, 1837, tome 1, p. 516.
7. Voir la lettre de Sully à Pierre Jeannin, membre du Conseil du roi et intendant des finances, du 26 février 1608, publiée dans Robert Le Blant et René Baudry, *Nouveaux documents sur Champlain et son époque, Volume 1 (1560-1622)*, Ottawa, Publications des Archives publiques du Canada, n° 15, 1967, p. 89.
8. George MacBeath, *op. cit.*
9. Jean-Yves Grenon, *Pierre Dugua de Mons, op. cit.*, p. 21.
10. François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1913, vol. 1, p. 74.
11. Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1995, tome 1, Des origines à 1791, p. 42.
12. Cité par Guy Binot dans *Pierre Dugua de Mons : gentilhomme royannais, premier colonisateur du Canada, lieutenant général de la Nouvelle-France de 1603 à 1612*, p. 139.
13. *Ibidem*, p. 160.

14. À place Royale sur l'emplacement de l'église Notre-Dame-des-Victoires. Il ne subsiste aucune trace de la première habitation de Champlain.
15. Gustave Lanctot, *Histoire du Canada*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1959, tome 1, Des origines au régime royal, p. 142.
16. Jean-Yves Grenon, *Pierre Dugua de Mons, op. cit.*, p. 21.
17. Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 142.
18. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1966, tome II, *Le comptoir 1604-1627*, p. 157.
19. George MacBeath, *op. cit.*
20. *Ibidem*.
21. Robert Le Blant et René Baudry, *op. cit.*, p. 395.
22. George MacBeath, *op. cit.*
23. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1966, tome I, *Les vaines tentatives, 1524-1603*, p. 452.
24. C'est l'interprétation de Marcel Trudel. Voir Marcel Trudel et Mathieu d'Avignon, *Connaître pour le plaisir de connaître*, « Entretien avec l'historien Marcel Trudel sur la science historique et le métier d'historien au Québec », Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 10-15 et 47-52.
25. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *op. cit.*, tome 1, p. 120 et 118.
26. George MacBeath, *op. cit.*
27. Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 149.
28. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1, p. 452.
29. Bernard Allaire, *Pelleteries, manchons et chapeaux de castor. Les fourrures nord-américaines à Paris 1500 à 1632*, Québec, Éditions du Septentrion, 1999, p. 75-76.
30. Chrestien Le Clercq, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle-France contenant la publication de l'évangile, l'histoire des colonies françaises, & les fameuses découvertes depuis le fleuve de Saint-Laurent, la Louisiane & le fleuve Colbert jusqu'au golfe Mexique, achevées sous la conduite de feu Monsieur de la Salle avec les victoires remportées en Canada par les armes de Sa Majesté sur les anglais & les iroquois en 1690*, Paris, Chez Amable Auroy, 1691, vol. 1, p. 189-190.
31. *Ibidem*, p. 171-172.
32. Méderic Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Opinion de M. Moreau de S. Méry, député de la Martinique*. Paris, Imprimerie Nationale, 1789, p. 7.

33. Roger Vallières et Marc Beaudoin, « Derrière Champlain, il y avait Pierre Dugua de Mons... », *Le Soleil*, 22 février 2003, p. D6.

34. Site de Postes Canada à l'adresse suivante vu le 4 janvier 2006 : [http://www.postescanada.ca/personal/corporate/about/newsroom/pr/archive-f.asp?prid=1003]

35. Voir la résolution CV-2005-1441 adoptée lors de la séance du conseil de la Ville de Québec du 19 décembre 2005.

36. Information communiquée par madame Anne-Marie Bergeret, conservateur en chef des musées de Honfleur.

37. Soulignons qu'Adélard Turgeon séjourne à Honfleur le 14 août 1898, soit une année avant la réalisation du vitrail de l'église Saint-Étienne. Léon Leclerc était alors secrétaire général de la Société du Vieux Honfleur (voir *Le Soleil*, 17 août 1898). Turgeon aurait-il joué un rôle dans la conception des vitraux de l'hôtel du Parlement ? La question est posée.

38. Jean Liebel, *Pierre Dugua sieur de Mons fondateur de Québec*, Paris, Le Croît vif, 1999, p. 13-20.

39. Guy Binot, *op. cit.*, p. 56.

40. Jean-Yves Grenon, *Pierre Dugua de Mons*, *op. cit.*, p. 3.

41. Jean-Yves Grenon, « Pierre Dugua de Mons : lieutenant général de la Nouvelle-France », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugois, *Champlain : La naissance de l'Amérique française*, Sillery et Paris, Éditions du Nouveau monde et Septentrion, 2005, p. 145.

42. Cette information nous a été transmise par Jean-Yves Grenon. Voir Elizabeth Jones, *Gentlemen and Jesuits : Quests for Glory and Adventure in the Early Days of New France*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, 293 p.

43. Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 149.

44. *Adieu à la France*, poème de Marc Lescarbot, dans *Histoire de la Nouvelle-France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François ès Indes Occidentales et Nouvelle-France sous l'aveu et autorité de nos Roys Tres-Chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui*, Paris, Chez Jean Millot, 1612, p. 511-515. Cité également par George MacBeath, *op. cit.*

## HOMMAGE À PIERRE-JOSEPH-OLIVIER CHAUVEAU



De gauche à droite, on reconnaît M. Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, M. Charles Robert, descendant de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, M. Jean Charest, premier ministre du Québec, M<sup>me</sup> Louise Harel, chef de l'opposition officielle, et M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec.  
Photo : Daniel Lessard

Le mercredi 2 novembre dernier, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, le président dévoilait un buste à l'effigie de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier titulaire du poste de premier ministre du Québec. Ce buste a été installé dans la salle des Premiers-Ministres (B-1.38) de l'édifice Pamphile-Le May.

Ce n'est pas un hasard si l'Assemblée accueille le buste de ce natif de Charlesbourg. Député, ministre puis premier ministre, celui qui fut aussi romancier et professeur de droit a fait de sa passion pour les livres et l'éducation le moteur de son engagement politique et social.

De plus, la Bibliothèque conserve une partie de la précieuse collection de volumes constituée par Chauveau. Cette collection inestimable présente un véritable panorama de l'histoire du livre depuis les origines de l'imprimerie. Elle comprend notamment des incunables, ouvrages imprimés avant 1500, ainsi que certaines éditions provenant de célèbres imprimeurs européens des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

# CLÉMENT LEBEL : BIBLIOTHÉCAIRE ET GESTIONNAIRE

---

**Gaston Bernier**  
Conseiller spécial  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

Un pilier de la Bibliothèque, Clément LeBel, a pris sa retraite le 11 novembre dernier. Monsieur LeBel aura fait carrière à l'Assemblée nationale pendant plus de 32 ans. C'est en 1973 que, frais émoulu de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, il fut recruté à titre de spécialiste en catalogage et en classification. Il travailla au départ sous la direction de Colette Barry (antérieurement de la bibliothèque de l'Université Laval) puis sous celle de Réal-Léonce Lévesque (venu de la bibliothèque du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Clément LeBel succéda à ce dernier en 1978 et il dirigea par la suite le service ou la division. Il s'y consacra surtout à des tâches de gestion et de planification avec beaucoup d'efficacité. Ses rapports périodiques transmis au directeur sont des modèles du genre.

Le mandat d'un service de traitement, comme on dit maintenant, au sein d'un établissement documentaire a quelque chose de secret, de mystérieux et même d'ésotérique pour les lecteurs ou pour les profanes. Les utilisateurs ou les abonnés se posent rarement des questions sur l'apport, pourtant essentiel, des bibliothécaires et techniciens attachés à la rédaction du catalogue et qui, dans l'ombre, font la description des documents, en choisissent les descripteurs ou les vedettes-matière et en fixent la cote (l'adresse, pourrait-on dire). Sans eux pourtant, une bibliothèque aurait l'allure d'un souk et la documentation resterait un magma sans ordre, inutilisable rapidement ou à point nommé.

La préoccupation et la mission de Clément LeBel pendant ses trente-deux ans passés à l'Assemblée nationale furent essentiellement celles énumérées plus haut. À ce titre, ses prestations s'inscrivent dans la chaîne des catalogueurs qui l'ont précédé : les Lévesque (1976-1978), Barry (1973-1976), Fortin (1970-1973) et, précédemment, Mercure (à partir de 1952), Doré (1919-1952) de même que les anciens



« directeurs », ceux dont les fonctions étaient « universelles » ou générales : d'Étienne Parent au cours du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle à Joseph Desjardins cent ans plus tard.

La continuité et la permanence de la mission confiée à Clément LeBel vers 1980 ne doit pas faire oublier l'agrandissement du territoire et des champs d'intervention. Très tôt, les autorités lui ont confié de nouveaux mandats. D'abord, les acquisitions puis l'indexation des comptes rendus intégraux de l'Assemblée nationale mis sur pied à l'époque de la Révolution tranquille. Au cours des années 1970, à l'Assemblée, on avait fait un rapprochement entre le concept d'indexation de plus en plus utilisé à la Bibliothèque et la tâche réalisée au sein de l'équipe du *Journal des débats*. Un peu plus tard, en 1990, on y rattacha la gestion des documents administratifs. L'effet « boule-de-neige » se poursuivit et donna le rattachement récent des préposés chargés du développement de la collection, des archives, de la mise à disposition et de l'édition des textes établis jusque-là au Service de la reconstitution des débats. L'équipe de Clément LeBel se résumait à douze personnes en 1980; à son départ, elle en comptait trente. Ces quelques observations constituent un indice de son efficacité et de son habileté à faire que les choses soient faites.

Au-delà des données objectives et chiffrées (nombre de volumes catalogués, de pages alphabétisées, de titres acquis, de

dossiers administratifs intégrés, etc.), qu'on pourrait aligner, il faut surtout reconnaître que Clément LeBel était un travailleur acharné, fidèle à la hiérarchie et à ses patrons, franc et équitable avec ses collaborateurs, équanime et régulier. Il a toujours montré une grande habileté à décortiquer les règles complexes de la Fonction publique et leurs multiples exceptions et à se mouvoir dans les dédales administratifs. Il excellait à déceler le joint que plusieurs n'apercevaient pas. Peut-être ces dons ou compétences étaient-ils déjà inscrits dans ses gènes de bibliothécaire catalogueur et, par la suite, de gestionnaire!

Sous la direction de Clément LeBel, on aura observé des réalisations collectives d'importance, des décisions porteuses et l'intégration de nouvelles orientations. En 1980, à la suite de sa recommandation, on continua d'utiliser la classification décimale Dewey, en place à la Bibliothèque depuis les années 1930, plutôt que d'opter pour le système élaboré à la bibliothèque du Congrès de Washington. Tout au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les directeurs de la Bibliothèque, qui voulaient illustrer l'efflorescence de l'établissement, disaient et écrivaient qu'on y trouvait tant et tant de volumes mais ils ajoutaient, par prudence, que les chiffres étaient approximatifs. Clément LeBel aura dirigé un premier inventaire de la collection de monographies<sup>1</sup>. À un autre titre, il aura également présidé à l'informatisation du traitement de la documentation, au remplacement du fichier traditionnel par un catalogue informatisé consultable à distance. Enfin, sous sa gouverne on aura intégré au catalogue la collection de brochures (jusqu'à reliées en volumes factices), celle des publications officielles ou gouvernementales et, plus récemment, les documents numériques ou électroniques. Somme toute, la bibliothèque du début du millénaire profite d'outils contemporains et d'instruments établis à l'intérieur ou en collaboration avec des bibliothèques du réseau mais grâce à des décisions ou à l'apport local d'un bibliothécaire exemplaire.

Clément LeBel ne ménageait pas ses efforts quand il s'agissait de participer à des réunions de service ou de direction, de collaborer à des travaux de groupe et d'élaborer des pratiques ou des processus<sup>2</sup>, d'écrire des articles ou des comptes rendus. À ce dernier titre, il aura signé une dizaine d'articles dans le *Bulletin de la Bibliothèque* entre 1981 et 2002 et cinq dans *Documentation et bibliothèque*.

On peut supposer que la « nouvelle carrière » de Clément LeBel sera dans le droit fil de l'ancienne. Il aimait la lecture et savait garder contact avec les œuvres de Français Michel Déon, Philippe Djian, Romain Gary, Félicien Marceau et du Québécois Gaétan Soucy. Ce goût des livres bien écrits explique sans doute sa facilité à écrire et l'œil de lynx que ses collègues ou patrons lui reconnaissaient quand on lui proposait de réviser un texte. Dans un autre domaine, ce collaborateur a, depuis toujours, aimé faire du sport dans ses loisirs. On ne peut qu'espérer que la retraite lui permettra les mêmes passe-temps, surtout si les activités électives du passé représentaient déjà des choix hédonistes.

Ceux qui restent et ceux qui, plus tard, assumeront l'héritage laissé, sauront, nul n'en doute, faire fond sur les réalisations du bibliothécaire et du gestionnaire qui vient de prendre sa retraite comme lui l'a fait en marchant sur les brisées de ses prédécesseurs et en bâtissant sur les réalisations passées. On pourrait bien lui souhaiter ordres, médailles, décorations ou citations puisqu'il les mériterait au plus haut point. Mais, pour un documentaliste et de surcroît pour un catalogueur, donc un travailleur discret et habituellement en retrait, c'est une mission quasi impossible. Reste à espérer, et c'est habituellement ce qui arrive, que la satisfaction et les frissons du travail accompli, du travail peaufiné et bien ficelé dépasseront toujours les coups d'encensoir et le balayage furtif d'un projecteur qui pourraient lui être destinés.

---

1. *Inventaire 1981 des monographies de la collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*; rapport préparé par Clément LeBel, octobre 1981, 8 (10) f.

2. Les principales politiques préparées sous la direction de Clément LeBel concernent la gestion des documents

administratifs et des archives, le développement des collections, les documents essentiels de l'Assemblée, leur conservation et leur protection, le traitement documentaire, etc.

# L'EFFICACITÉ DES MISSIONS PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC<sup>1</sup>

**Pierre-David Jean**

Boursier-stagiaire 2004-2005  
Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Si la diplomatie traditionnelle fait souvent l'objet de critiques pour son manque de dynamisme et d'efficacité, l'opinion face à la diplomatie parlementaire semble souvent négative. Cette expression, désignant l'ensemble des liens internationaux entretenus par l'institution législative, provoque parfois de fortes réactions au sein des médias et de la population en général. Encore plus marquant, dans le rapport sur la « connaissance et la perception des citoyens à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés », on constate que « trois répondants sur cinq (58 %) se considèrent peu ou pas informés sur les travaux parlementaires et les activités de l'Assemblée nationale<sup>2</sup> » et on y révèle que la diplomatie parlementaire est le rôle le moins connu de l'Assemblée nationale. « L'existence d'un tel service [est] à peu près totalement ignorée, tant du grand public que des fonctionnaires du Gouvernement. De plus, lorsque l'interlocuteur dit connaître ce service, généralement il met en doute ou même nie son utilité »<sup>3</sup>.

## Mais qu'en est-il en réalité de l'efficacité des missions parlementaires ?

Étant fondées sur des relations interpersonnelles et une multitude d'autres facteurs circonstanciels, il est difficile de dresser une liste précise d'éléments qui permettent de déterminer si les missions parlementaires sont toutes efficaces. Comment savoir si une mission est réussie si les résultats se font sentir plusieurs années plus tard ou sous des formes qui ne sont pas perceptibles par l'observateur extérieur? La diplomatie est un art politique complexe et délicat et, à ce titre, elle est difficile à quantifier et à évaluer. Pourtant quatre objectifs principaux sous-tendent la mission internationale de l'Assemblée nationale<sup>4</sup>.

*1. Le maintien et le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle de l'action du gouvernement,*

*de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation.*

On suppose qu'avec le processus de mondialisation et d'intégration économique et politique en cours, le législateur québécois se doit de participer à des missions parlementaires afin d'acquérir une connaissance nouvelle sur plusieurs enjeux internationaux qui pourront possiblement venir influencer le travail des politiciens québécois. « Au moment de légiférer, les parlementaires ont à prendre en compte toutes sortes de réalités internationales qui interviennent souvent sur la teneur de leur législation et au moment de contrôler l'Exécutif. Les représentants nationaux doivent également prendre en considération les questions d'intérêt public et les situer dans leur contexte actuel »<sup>5</sup>. Le maintien et le renforcement de l'efficacité de l'élu passent également par une interaction avec ses collègues d'autres parlements et un partage de renseignements et de conseils sur ce métier exigeant. « Il n'est donc pas surprenant que des individus appartenant à un "club" aussi restreint tendent à se regrouper dans de plus grands ensembles pour partager et profiter de leurs expériences respectives et lorsque deux députés se rencontrent, on parle boutique, on parle de Parlement »<sup>6</sup>.

*2. La participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité.*

Représentant une institution et une population marquées par des principes démocratiques et par des valeurs d'État de droit, les députés de l'Assemblée nationale ont le souci de promouvoir ces idéaux au niveau international. Cette expérience et l'expertise qui en découle expliquent, en partie, l'engagement de l'Assemblée à l'égard de parlements dans des pays en voie de développement. « Par le biais

de la coopération interparlementaire, les parlementaires québécois sont ainsi en mesure, dans une dynamique de partage mutuel, d'accompagner leurs collègues de Parlements [sic] en consolidation démocratique, renforçant à la fois les institutions ainsi que les processus démocratiques »<sup>7</sup>. Cette aide passe, entre autres, par des missions d'enseignement technique et parlementaire dans les autres pays, par l'accueil de parlementaires étrangers au Québec pour qu'ils observent les méthodes de fonctionnement de notre institution et par l'adoption de résolutions sur différentes problématiques lors des réunions des réseaux parlementaires.

### *3. L'amélioration du positionnement de l'Assemblée nationale et du Québec sur la scène internationale ainsi que l'élargissement du rayonnement de la société québécoise.*

La participation des membres de l'Assemblée nationale à des missions parlementaires et à l'accueil d'hôtes étrangers offrent au Québec une vitrine sur le monde, lui permettant de faire connaître ses spécificités et ses objectifs. Ceci a comme résultante de mieux faire connaître à la fois l'institution et le Québec aux autres acteurs de la scène interparlementaire et internationale. De plus, étant des représentants démocratiquement élus, les députés qui partent en mission parlementaire deviennent des ambassadeurs du Québec, représentant non seulement une circonscription mais bien l'ensemble des valeurs et des idéaux de la province. « À ceux qui s'interrogent sur l'utilité de la participation des députés dans les relations internationales, il faut répondre que si on admet qu'il est normal que l'État soit représenté par le personnel diplomatique, qui mieux que le député peut par ailleurs représenter la nation? »<sup>8</sup>.

### *4. Le rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale au sein de réseaux parlementaires.*

Depuis l'essor de son rôle international, l'Assemblée nationale souhaite jouer un rôle actif et névralgique au sein des réseaux parlementaires. C'est ainsi que les délégations québécoises sont présentes à l'ensemble des rencontres majeures des organisations

interparlementaires et que les membres de l'Assemblée nationale y cumulent également des fonctions décisionnelles. L'engagement de l'institution parlementaire québécoise au sein de l'Association parlementaire de la Francophonie (APF) et dans la création de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) sont des exemples évocateurs de cette volonté de rayonnement.

Aussi louables et justifiées qu'elles paraissent d'un point de vue institutionnel, les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec sont pourtant régulièrement critiquées. La population se montre relativement indifférente et cynique à l'égard du travail de député, on remet constamment en doute la véritable influence qu'il peut avoir face au pouvoir de l'Exécutif. Plusieurs perçoivent également les missions parlementaires comme du tourisme parlementaire et non pas de la diplomatie. Néanmoins, plusieurs signes démontrent que celles-ci, quoiqu'elles puissent être améliorées, sont tout de même efficaces.

### **Renforcement et valorisation du rôle du député**

Quel est l'impact des missions parlementaires sur les capacités des élus à légiférer? Voilà la question dont la réponse justifie ou non la mission internationale de l'Assemblée nationale. Quoiqu'il s'avère difficile de mesurer cette influence d'une manière exacte, certains signes semblent démontrer que les missions renforcent le rôle du député et lui confèrent une perspective globale sur des législations québécoises. L'intensification des relations internationales, au Québec comme ailleurs dans le monde, a comme conséquence une internationalisation des débats qui se tiennent à l'Assemblée nationale. Les enjeux commerciaux affectant directement le Québec et les questions environnementales n'en sont que deux exemples.

En citant le programme « Dialogue parlementaire Afrique-Canada », Ryan Barker du Centre parlementaire du Canada répond que « Canadian MPs who attended the Dialogue increased their knowledge of African issues, as indicated by interventions

made in the House (statement on the Canada Investment Fund for Africa by Hon. Don Boudria), in committees (questions put to government officials by Senator Raynell Andreychuk) and off the Hill (three speeches made by Hon. David Kilgour on peace and democracy in Africa) »<sup>9</sup>.

Même si les parlementaires de l'Assemblée nationale ne détiennent pas les mêmes forums pour discuter d'enjeux internationaux que leurs vis-à-vis fédéraux, des exemples attestent qu'ils puisent dans leurs expériences à l'étranger afin d'améliorer leur travail de législateur.

Le 16 mai dernier, lors d'une période d'étude des crédits, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, M<sup>me</sup> Louise Harel, a utilisé de l'information obtenue lors d'une mission parlementaire de la COPA pour interroger la ministre : « Vous savez que je reviens d'une mission parlementaire, M. le président, pour constater qu'il y a des pays, comme Cuba, qui ont à peu près la même espérance de vie que nous parce qu'ils investissent beaucoup dans la santé et l'éducation [...] »<sup>10</sup>.

## Un appui essentiel aux nouveaux parlements

Grâce à plus de 200 ans d'expérience et à sa participation dans des réseaux parlementaires, l'Assemblée nationale a pu venir en aide à des pays où l'institution parlementaire est toujours fragile et où les moyens sont souvent insuffisants pour faire fonctionner l'appareil administratif d'une façon adéquate. Pourtant, comme dans tout projet de développement international, la coopération interparlementaire n'est pas toujours couronnée de succès et les résultats semblent souvent bien minces par rapport aux efforts investis.

Néanmoins, en organisant des séminaires techniques pour des députés et des administrateurs<sup>11</sup>, en animant des ateliers de formation dans les parlements étrangers<sup>12</sup>, en envoyant des députés sur des missions d'observation électorale<sup>13</sup>, l'Assemblée nationale contribue, à sa mesure, au renforcement de la démocratie dans des pays où ce concept, comme l'institution parlementaire, est encore fragile. Il faut d'ailleurs rappeler que le Québec a activement participé à la ratification de la Déclaration de Bamako qui proclame, entre autres, que « Francophonie et démocratie sont indissociables » et qu'il faut renforcer les capacités de l'État de droit dans les pays francophones<sup>14</sup>. Finalement, comme l'affirmait Louise Harel en 2003 : « Les retombées de nos missions ne sont pas économiques, mais démocratiques »<sup>15</sup>, et c'est ainsi qu'on doit percevoir l'utilité et l'efficacité de la coopération interparlementaire.

## Des liens personnels durables... et utiles!

Les missions parlementaires offrent au député québécois l'opportunité de rencontrer des collègues d'autres pays, de discuter du métier de parlementaire et de trouver des solutions innovatrices aux difficultés rencontrées. Ces rencontres sont l'opportunité pour les députés de créer des liens d'amitié qui se montrent souvent utiles dans la poursuite des objectifs et des intérêts de l'Assemblée nationale et du Québec en général. Quoiqu'il s'avère impossible d'évaluer la quantité ou la qualité de ces liens

Assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec, novembre 2004. De gauche à droite : M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M<sup>me</sup> Denise Beaudoin, députée de Mirabel, M<sup>me</sup> Charlotte L'Écuyer, députée de Pontiac, M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée.  
Photo : Daniel Lessard



Assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec, novembre 2004. M. Alvin Curling (deuxième à partir de la gauche), président de l'Assemblée législative de l'Ontario, accompagné de membres de sa délégation.  
Photo : Daniel Lessard



personnels, les missions parlementaires offrent aux députés des possibilités de réseautage qui peuvent les aider dans leur travail de législateur tout en rapprochant le Québec du territoire de l'autre législateur. Par exemple, que « les parlementaires québécois et ontariens [dans le cadre de l'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ)] ont contribué à la résolution de problèmes frontaliers, notamment en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction »<sup>16</sup>. Les parlementaires deviennent donc de véritables ambassadeurs du Québec, pouvant ainsi faire bénéficier l'Assemblée nationale et le public en général des contacts qu'ils ont créés à l'étranger.

Les bienfaits des missions parlementaires semblent indéniables. Pourtant, certains gestes concrets pourraient être posés afin d'améliorer leur efficacité. On pense, notamment, à une meilleure communication des résultats des missions, tant à la population qu'à l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale. En rendant les rapports accessibles sur Internet et en permettant aux chefs de délégations de présenter leurs conclusions en Chambre, on améliorerait la visibilité des relations interparlementaires tout en permettant à tous de bénéficier des travaux effectués.

L'élément clé pour toute modification aux missions parlementaires actuelles semble être la rétrospection. Comme le mentionnait M. Guy Beaudet, ancien directeur des relations parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec, il faut « arriver à bâtir la mémoire des relations parlementaires, grâce notamment aux rapports de mission »<sup>17</sup>. Il faut également s'assurer que le travail accompli avec sérieux et diligence par les députés et le personnel administratif lors de leurs missions à l'étranger trouve un écho en Chambre et dans la population en général.

Ainsi, on constate qu'une réflexion reste à faire à propos des missions parlementaires. Déjà en 1998, M. Jean-Pierre Charbonneau, alors président de l'Assemblée nationale, voulait que « s'amorce dès maintenant une réflexion parmi nous, les parlementaires »<sup>18</sup>. Souhaitons qu'un forum de discussion se crée entre les députés et avec l'apport du personnel administratif, afin de déterminer quelles mesures utiliser pour améliorer l'efficacité des missions parlementaires, pour mieux les faire connaître, pour en diriger l'action et pour rétablir la primauté du rôle international de l'Assemblée nationale du Québec au cœur de sa mission.

1. Cet article est le résumé d'un mémoire qui a été déposé dans le cadre du programme de stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant à l'Assemblée nationale du Québec (juin 2005, 34 p.).  
 2. *Rapport d'étude : Connaissance et perception des citoyens à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés*, Québec, Léger Marketing, 2004, p.10, 16.  
 3. Christian Comeau, « Plaidoyer pour les relations interparlementaires », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 3, n° 1, mars 1980, disponible dans [www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=92&art=356](http://www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=92&art=356).  
 4. Jean-Pierre Charbonneau, « La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation : Éléments d'une politique de relations internationales de l'Assemblée nationale du Québec », 1998, p. 32-33.  
 5. *Ibid.*, p. 68.  
 6. Christian Comeau, *loc. cit.*  
 7. Louise Harel, « Les relations interparlementaires de l'Assemblée nationale du Québec », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 26, n° 1, 2003, disponible dans [www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=57&art=8](http://www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=57&art=8).  
 8. Christian Comeau, *loc. cit.*  
 9. Ryan Barker, *RE : Information on the Africa-Canada Parliamentary Strengthening Program* (2005, 5 avril), [Courrier électronique à Pierre-David Jean].

10. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, séance du 16 mai 2005, 14 h, vol. 38, n° 125.  
 11. Comme les séminaires d'échanges du 8 au 15 mars 2003 avec des représentants des Assemblées nationales du Bénin et du Gabon ainsi que du Sénat du Gabon.  
 12. À l'Assemblée nationale du Mali en février 2003.  
 13. Par exemple, M. Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâce, a participé à une mission d'observation électorale en Guinée-Biissau le 28 mars 2004.  
 14. *Déclaration de Bamako*, [En-ligne] [www.aidh.org/Francophonie/Bama\\_declar.htm](http://www.aidh.org/Francophonie/Bama_declar.htm), (page consultée le 14 mai 2005).  
 15. Gilbert Leduc, « Les voyages des députés à l'étranger – Des retombées... démocratiques », *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> mars 2003, p. A13.  
 16. Jean-Pierre Charbonneau, *loc. cit.*, p.12. Voir aussi le communiqué de presse du 29 mars 2000 : « Des députés de l'Ontario et du Québec discutent de fusions municipales », site de l'Assemblée nationale du Québec, [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).  
 17. Guy Beaudet, « Les relations parlementaires à l'Assemblée nationale », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 12, n° 2, 1989, disponible dans [www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=129&art=811](http://www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=129&art=811).  
 18. Jean-Pierre Charbonneau, *loc. cit.*, p. v.

# LA RESTAURATION DU COURONNEMENT DE LA TOUR CENTRALE DE L'HÔTEL DU PARLEMENT

**Jean-François Cossette**  
Direction de la gestion immobilière  
Assemblée nationale du Québec

## Rappel chronologique

Si les auteurs du volume *L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire* précisent que ce bâtiment prestigieux conçu par l'architecte Eugène-Étienne Taché a été construit en deux étapes qui s'étendent de 1877 à 1880 et de 1883 à 1886, ils affirment aussi que ce n'est qu'en 1895 que l'ouvrage d'art qui couronne le campanile y a été installé, quelque neuf ans après l'achèvement de la tour centrale.

C'est à partir de deux dessins de Taché, un plan d'ensemble et un détail du décor d'un balustre central, que l'atelier Carrier et Lainé de Lévis a réalisé cet ouvrage d'art constitué de divers éléments (épis, rinceaux, boules, couronne) en fonte de fer fixés à une structure de bandes d'acier laminé.

## Le couronnement

Le couronnement de la tour centrale de l'hôtel du Parlement se présente comme une balustrade de fonte de fer et d'acier déposée sur un plan carré de 3,7 mètres de côté, surmontée par quatre arceaux attachés en leur sommet à une couronne de fleurs de lys et de feuilles d'acanthe.

Le décor, en fonte, de la balustrade s'inscrit dans des éléments orthogonaux



Triade de feuilles d'érable finement détaillées après un décapage aux microbilles de verre.  
Photo : Jean-François Cossette



Quatre arceaux vont s'attacher au cercle faîtière.  
Photo : Nathaniel Gauthier

en acier laminé et propose des références exclusives au monde végétal.

L'ornementation est disposée en trois bandes horizontales d'inégales dimensions : le niveau inférieur constitue un rinceau formé par une suite symétrique de triades de feuilles d'érable finement détaillées; il est surmonté par un alignement d'anémones déployées, coiffées par un collier de figures à quatre feuilles. Des épis décorés d'ombrelles et de cônes coiffent une suite de barreaux à une hauteur d'environ 1,7 mètre. Les quatre balustres corniers présentent un décor composé d'épis et de feuilles d'acanthe formant une sorte de boule ajourée s'élevant à une hauteur approximative de 3 mètres. Quatre balustres centraux atteignent une hauteur de 2,6 mètres; le décor qui les termine est composé d'accolades d'anémones, d'épis, de feuilles d'acanthe déployées, de fleurs et de boutons.

À partir des encoignures internes, quatre arceaux irréguliers agrémentés d'anneaux s'élèvent et se butent sur un cerceau qui orbite autour du mât du drapeau. Ce cerceau, décoré de quatre fleurs de lys monumentales flanquées de plus petites feuilles d'acanthe, vient fermer la couronne et supporte l'éclairage qui témoigne de la tenue de travaux parlementaires.

## La préparation du projet

Depuis quelque temps, l'état de dégradation de l'ouvrage questionnait les responsables de la Direction de la

gestion immobilière et les spécialistes en conservation : pièces et ornements manquants



- . Démantèlement et descente des arceaux.
- . Photo : Jean-François Cossette



- . Le décapage de la surface a permis de constater la détérioration de certains éléments. Photo : Jean-François Cossette

ou sur le point de se détacher, peinture écaillée, attaches disparues ou très fortement attaquées par la corrosion. L'urgence de procéder à une restauration apparaissait comme une évidence et l'opération laissait entrevoir plusieurs étapes et problèmes logistiques qu'il devenait impératif de solutionner.

Après avoir lancé un appel d'offres sur invitation, l'Assemblée nationale a retenu les services de la firme ABCP-Architecture et Urbanisme qui, conseillée par un spécialiste du Centre de conservation du Québec, a effectué un relevé détaillé de l'état du couronnement et a confectionné des plans et devis fixant les objectifs à atteindre et les moyens à privilégier pour procéder aux travaux de restauration. Ces documents ont été utilisés lors du lancement d'un appel d'offres public auprès d'entrepreneurs généraux. Le processus ayant été complété, le contrat de dépose, de restauration et de remise en place de l'objet a été adjugé à l'entrepreneur Éric Caron Inc.

### Les travaux

Les travaux de restauration ont commencé le 5 octobre 2005. Cent dix ans se sont donc écoulés depuis l'installation initiale du couronnement, dont le point culminant s'élève à 52,5 mètres au dessus du trottoir qui borde la façade. La dépose a d'abord commencé avec le démantèlement puis la descente, avec une grue, du cerceau faîtière et de chacun des arcs qui composent la couronne. Les ouvriers prenaient place dans une nacelle supportée par une grue de 180 tonnes, pourvue d'une flèche de 80 mètres.

Le travail s'est poursuivi avec la descente, en une seule pièce, de la balustrade.



Composantes fortement attaquées par la corrosion.  
Photo : Jean-François Cossette

Toutes les composantes ont été soumises à un procédé de galvanisation à froid. Photo : Jean-François Cossette



À partir de moulages, les éléments manquants ou très détériorés ont été reconstitués. Photo : Jean-François Cossette



La balustrade restaurée et peinte. Photo : Jean-François Cossette



Pour l'opération, des élingues en nylon ont été utilisées. Le garde-corps a ensuite été placé sur une plate-forme et transporté, sous escorte policière, à une vitesse de 5 km/h vers l'atelier de l'entreprise Lavage Double G, à Québec, où la restauration devait être effectuée.

Le décapage des surfaces a d'abord été amorcé à l'aide de microbilles de verre. Ce nettoyage a révélé des fissures et lacunes plus importantes que celles qui avaient pu être observées lors de la confection des plans et devis puisque, auparavant, les surfaces étaient recouvertes d'une épaisse croûte de peinture noirâtre résultant des diverses campagnes de rafraîchissement des éléments.

De plus, la boulonnerie d'assemblage s'est révélée très rouillée et les rondelles d'espacement nécessaires pour l'ajustement précis de plusieurs éléments avaient disparu. Devant l'envergure de la corrosion qui non seulement menaçait de détruire l'ouvrage mais générait aussi des traces de rouille sur la toiture de la tour, il devenait nécessaire d'étendre la portée des travaux afin d'assurer la pérennité de cette œuvre significative. Il a donc été convenu de procéder au démantèlement complet de l'ouvrage d'art, environ 450 pièces, avant de continuer le traitement.

Le travail de décapage s'est poursuivi avec des microbilles d'acier pour enlever ce qui restait de rouille, notamment dans les trous et recoins. Tous les boulons et écrous ont été remplacés, une centaine de pièces manquantes ou endommagées ont été reproduites à la Fonderie Marcoux, dans la vallée de la Matapédia. Puis, afin d'enrayer le processus de corrosion, toutes les composantes, neuves et anciennes, ont reçu une généreuse application de zinc selon un procédé de galvanisation à froid. Deux couches de peinture de polyuréthane à haute performance ont ensuite été appliquées afin d'assurer à l'objet d'art une protection à long terme.

Finalement, la balustrade a été rassemblée et, dans l'éclat de sa jeunesse retrouvée, le couronnement attend maintenant son retour sur le campanile de l'hôtel du Parlement au printemps de l'année 2006.

# L'HISTOIRE DU QUÉBEC À TRAVERS SES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS<sup>1</sup>

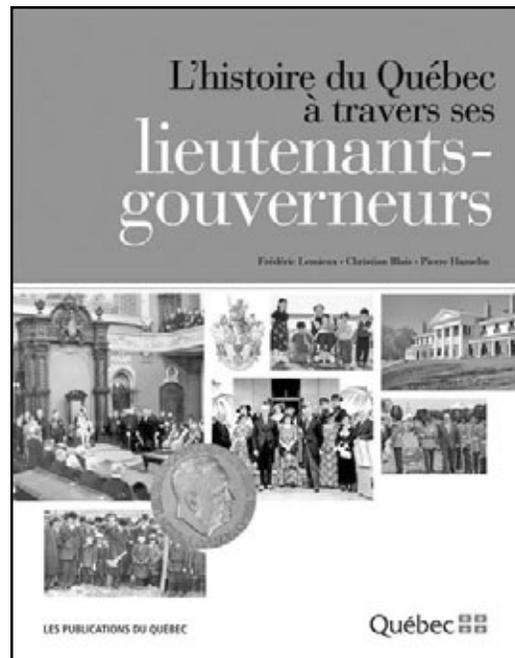
**Frédéric Lemieux**

Projets spéciaux  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'élection de deux gouvernements minoritaires à Ottawa depuis juin 2004 a mis en lumière le rôle du gouverneur général et sa fonction de chef d'État. Depuis 1867, le gouverneur général, au niveau fédéral, et le lieutenant-gouverneur, son égal dans la sphère provinciale, représentent la couronne dans notre système parlementaire. Au Québec, l'institution du lieutenant-gouverneur reste méconnue par beaucoup de citoyens bien qu'elle soit liée à notre histoire. De plus, la documentation sur ce sujet est très dispersée et incomplète.

C'est dans ce contexte que le 2 décembre dernier, l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, a procédé au lancement du livre *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*. Cet ouvrage a permis de rassembler, de clarifier et d'approfondir plusieurs aspects de la fonction vice-royale, et ce, en remontant jusqu'aux origines de la Nouvelle-France en 1608. Il était aussi souhaité que ce livre soit accessible à toute la population québécoise pour lui faire découvrir l'histoire et le rôle d'une institution présente au cœur de la vie politique du Québec.

Rappelons que, depuis cinq siècles, le Québec vit sous régime monarchique. Au gré des changements politiques survenus en Angleterre, le souverain a peu à peu cédé certains de ses pouvoirs au Parlement tout en demeurant la source de ce pouvoir. En tant que colonie britannique, le Canada s'est trouvé en 1760 sous l'autorité du roi d'Angleterre. L'introduction au Canada d'institutions parlementaires a contribué à développer une monarchie constitutionnelle inspirée du modèle britannique. Avec la confédération de 1867, on a placé la couronne au sommet



de l'État en la confiant à un gouverneur général au niveau fédéral et à des lieutenants-gouverneurs dans les provinces.

Inscrits dans la constitution, les pouvoirs du lieutenant-gouverneur lui font partager avec le gouvernement élu le pouvoir exécutif. Il ne dirige pas les destinées du Québec, mais agit plutôt pour que soient respectés les usages constitutionnels liés à l'exercice du pouvoir. À titre d'exemple, il sanctionne les lois votées à l'Assemblée nationale et signe les décrets pour le déclenchement des élections générales ou partielles. Il signe également la nomination des juges, donne



Cérémonie de prestation de serment de Son Excellence Lise Thibault, le 30 janvier 1997. Elle devient la première femme au Québec à exercer cette fonction.  
Source : Assemblée nationale

Il y a maintenant 40 ans, le manoir de Bois-de-Coulonge a été complètement détruit par le feu dans la nuit du 20 au 21 février 1966. Cet événement tragique, ayant causé la mort de l'honorable Paul Comtois (1895-1966), a été souligné récemment par M<sup>me</sup> Thibault lors d'une cérémonie empreinte de sobriété sur les lieux mêmes du désastre. Photo : auteur inconnu, 1962, Office du Film du Québec, Centre de Québec des Archives nationales du Québec



et dissout les pouvoirs effectifs du premier ministre et des membres de son Cabinet.

Devenue plus symbolique que politique au fil du temps, la fonction de lieutenant-gouverneur demeure néanmoins la base sur laquelle repose notre régime parlementaire. Immuable et non partisane, l'institution garantit aux citoyens du Québec qu'une autorité demeurera à la tête du gouvernement quoi qu'il advienne. Le lieutenant-gouverneur

répond, en ce sens, de la légitimité et de la pérennité des institutions tant législatives et exécutives que judiciaires.

*L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs* présente une galerie des 27 personnalités qui ont occupé ce poste depuis 1867. L'ouvrage illustre les multiples aspects de la carrière politique et de l'engagement social des lieutenants-gouverneurs. Il évoque aussi l'atmosphère des années pendant lesquelles ils ont exercé leur mandat. Plusieurs personnages de premier plan ont successivement exercé cette importante fonction; citons notamment les anciens premiers ministres Joseph-Adolphe Chapleau (1879-1882) et Lomer Gouin (1905-1920). Située au sommet de l'État, la fonction de lieutenant-gouverneur demeure un élément essentiel de notre régime démocratique.

En tant que première femme à occuper le poste de lieutenant-gouverneur au Québec, madame Lise Thibault a affirmé être « très fière d'offrir ce livre aux Québécois afin qu'ils puissent mieux découvrir cette institution discrète mais fondamentale au cœur de leur histoire, l'histoire du Québec ».



Les honorables Luc Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur, et Henri-Gustave Joly, premier ministre en 1878-1879. Le « coup d'État » du lieutenant-gouverneur contre le gouvernement de Boucherville est un moment marquant de l'histoire politique du Québec. Photo : auteur inconnu, Archives nationales du Canada

1. Frédéric Lemieux, Christian Blais et Pierre Hamelin, *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005, 415 p.

# LES REVUES POLITIQUES AU QUÉBEC : UN SURVOL HISTORIQUE

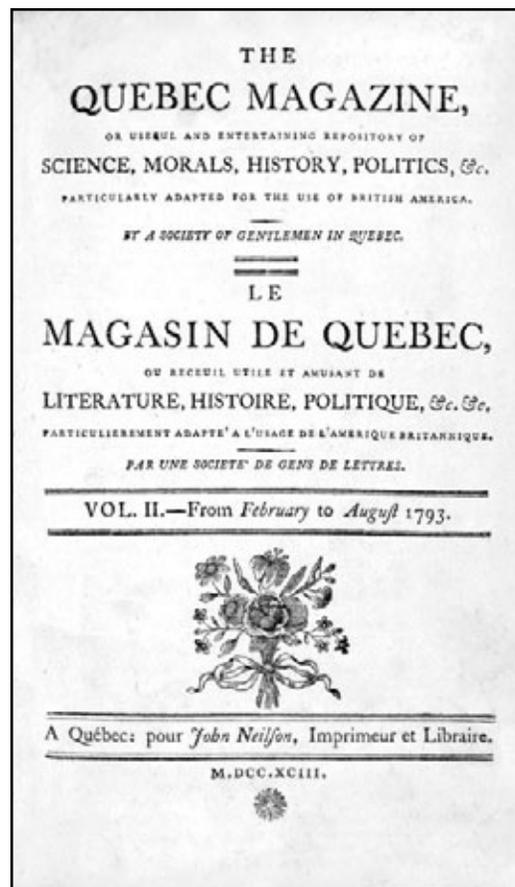
**Martin Pelletier**

Service de la référence  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'imprimé a longtemps constitué l'outil essentiel, parfois même le seul, pour la diffusion des idées et de l'information. Sans ce moyen, les connaissances se seraient transmises difficilement. Le 21 juin 1764, on imprime le premier numéro d'un journal québécois, soit *La Gazette de Québec*. Les livres, les journaux et les revues représentent des supports importants sur lesquels l'actualité et les idéologies politiques sont véhiculées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle au Québec. La politique y a toujours occupé une place prépondérante.

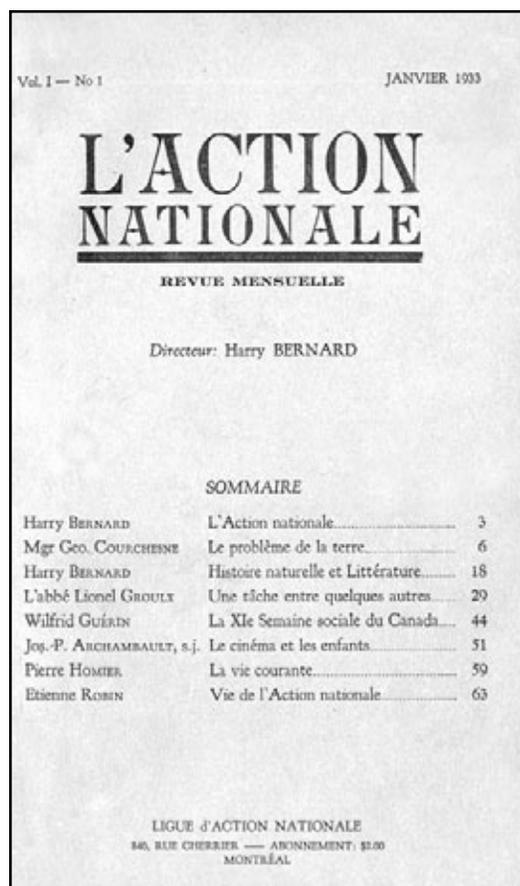
On peut définir le périodique, ou la revue, comme étant une publication paraissant plus d'une fois par année à intervalles réguliers pendant une durée non circonscrite à l'avance. Le périodique porte un titre unique et chaque numéro est identifié au moyen d'une suite numérique ou chronologique. On y retrouve des informations générales, scientifiques ou techniques. La revue constitue un espace unique de discussions, d'analyses, d'entretiens et d'enquêtes. Elle se situe à mi-chemin entre le livre et le journal. Moins cher et plus rapide à publier qu'un livre, le périodique offre généralement un espace discursif plus grand qu'un article de journal. Dans un texte paru dans *La Bibliothèque canadienne* en 1828, on peut lire : « les papiers périodiques, pourvu qu'ils soient bien conduits, ne peuvent manquer de produire un bien considérable dans un pays comme le nôtre, où le peuple a besoin d'instruction, et où les livres instructifs sont encore rares. Un bon journal vaut seul un grand nombre de livres. »<sup>1</sup>

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la revue politique prend lentement place dans le monde du savoir et de l'information. Le périodique représente une option intéressante pour les auteurs, qui y voient un moyen de diffusion rapide où l'espace est considérable. Ils y trouvent un endroit privilégié pour discuter les points chauds de l'actualité locale et internationale. En 1792, Samuel Neilson



publie une des premières revues à Québec : *Le Magasin de Québec*. Ce périodique permet à la population lettrée de suivre, par exemple, la situation révolutionnaire en France et les débuts du parlementarisme au Bas-Canada.

Maintes revues voient le jour au XIX<sup>e</sup> siècle, pensons notamment à *La Bibliothèque canadienne* (1825-1830) de Michel Bibaud, au *Fantasque* (1837-1849) de Napoléon Aubin ou à *La Revue canadienne* (1864-1922). Plusieurs auteurs de l'époque, dont Augustin-Norbert Morin, Jean-Baptiste Meilleur, Hector-Louis Langevin et Benjamin Sulte, profitent de ce média pour rapporter et commenter les questions politiques du temps. Certains, comme Bibaud et Aubin, critiquent parfois publiquement les parlementaires, ce qui leur attire bien des ennuis. Les tensions politiques au Bas-Canada dans les années 1830, le rapport Durham, l'Acte d'Union de 1840 ou encore l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sont des exemples de sujets

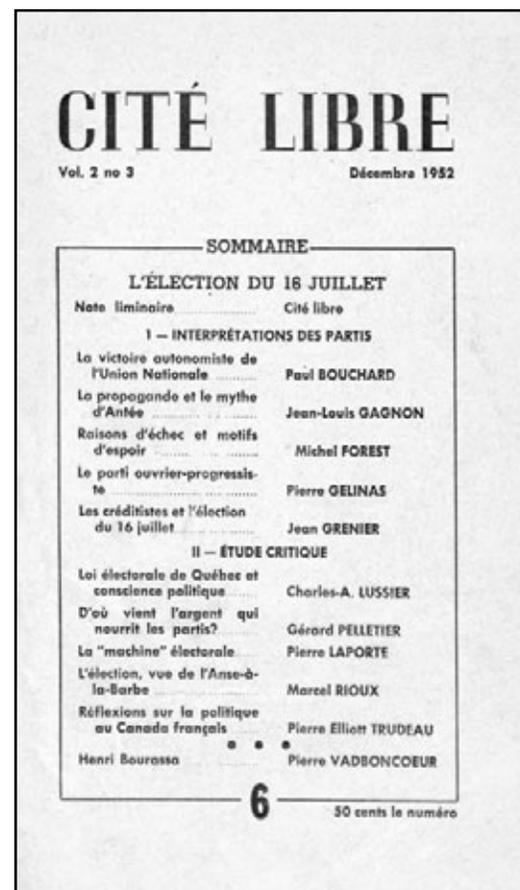


abordés dans les revues. L'actualité politique y occupe une très grande place, mais des thématiques intimement liées à la politique comme la religion, l'économie, l'instruction publique et les conditions de vie des citoyens sont également étudiées.

La durée de vie d'un périodique varie énormément. Les coûts de publication élevés et le faible degré de scolarisation de la population au XIX<sup>e</sup> siècle compromettent l'existence de plusieurs titres. Un grand nombre cessent de paraître faute de revenus suffisants. Si certains ne durent que le temps de quelques numéros, d'autres toutefois s'imposent et deviennent des sources d'informations privilégiées, et ce, pendant plusieurs années comme c'est le cas de *La Revue canadienne* (1864-1922) de *L'Action nationale* (1933-) et de *Relations* (1941-).

Au XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une explosion de nouvelles revues et plus particulièrement

à partir des années 1950. La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle voit naître des périodiques comme *La Revue nationale* (1919), *L'Actualité économique* (1925), *Les Idées* (1935) et *Les Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval* (1941). Des auteurs comme Richard Arès, Lionel Groulx, Marie Gérin-Lajoie et Gérard Malchelosse s'y illustrent. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, *Cité Libre* (1950), *Partis Pris* (1963), *Our Generation* (1966), *Politique : revue de la Société québécoise de science politique* (1982), *Le Bulletin d'histoire politique* (1994), *Arguments* (1998), etc. voient le jour. Dans leurs pages, Vincent Lemieux, Léon Dion, Louis Sabourin, Pierre Bourgault, Claude Ryan et bien d'autres analysent et commentent à leur manière la politique québécoise. Les titres de cette période s'enracinent dans un riche terreau idéologique. Les nouvelles technologies, la diminution des coûts de publication, ainsi que l'augmentation du niveau de scolarité des citoyens sont des facteurs qui contribuent





leur savoir, permettant ainsi une plus grande diffusion des idées au sein de la population. De nos jours, le périodique, même s'il doit faire face à la concurrence des nouveaux médias, continue d'occuper une place dans l'univers intellectuel des Québécoises et des Québécois. Il s'impose toujours comme forum de discussion, d'analyse, de questionnement et parfois même de propagande.

Depuis plus de deux cents ans, la revue politique fait partie intégrante de la vie politique québécoise. Outil privilégié de plusieurs, le périodique demeure encore aujourd'hui un excellent moyen de diffusion. Média d'expression prisé par un grand nombre d'auteurs, il constitue un espace unique qui permet aux individus d'aborder et de critiquer les différents enjeux politiques, contribuant ainsi à offrir à la collectivité des regards différents sur elle-même.

à ce foisonnement. Différentes institutions politiques, académiques et universitaires mettent sur pied des revues afin de permettre à leurs membres de s'exprimer et de véhiculer

1. M. D., « Mes pensées », *Bibliothèque canadienne*, Tome VII, n° VI, novembre 1828, p. 236.

## EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE

À l'occasion de la Journée du livre politique, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale présente, à compter du 18 avril 2006, une nouvelle exposition sur l'histoire des revues politiques au Québec. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la revue prend place dans le monde de l'information. L'actualité et les analyses politiques y occupent une place prépondérante, mais des thématiques intimement liées à la politique comme la religion et l'instruction publique et les conditions socioéconomiques des citoyens sont également abordées. L'exposition, qui présente les principales revues politiques que contient la collection de la Bibliothèque, se divise en deux parties, soit 1792-1949 et 1950-2006. Les ouvrages finalistes des prix de la Journée du livre politique y sont également exposés. Cette exposition sera présentée jusqu'à l'automne 2006. Pour obtenir davantage d'informations, on peut communiquer avec M. Martin Pelletier au (418) 528-2272. Pour connaître le programme de la Journée du livre politique consulter la section Bibliothèque du site de l'Assemblée nationale à l'adresse [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).



# BRÈVES

(Suite de la page 2)

## 15 février 2006

- Du 15 au 17 février, le Parlement des jeunes est accueilli à l'Assemblée nationale pour sa 4<sup>e</sup> législature.

## 6 mars 2006

- La députée de la circonscription de Pointe-aux-Trembles, M<sup>me</sup> Nicole Léger annonce qu'elle quitte la vie politique. Son mandat prendra fin le 1<sup>er</sup> juin 2006. Éluë une première fois le 9 décembre 1996, elle a été réélue aux élections générales de 1998 et 2003.

## 10 mars 2006

- Le lieutenant-gouverneur proroge la présente session et convoque l'Assemblée nationale pour l'ouverture de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature.

## 14 mars 2006

- Ouverture de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature.

## 16 mars 2006

- La Commission des finances publiques lance une consultation générale et une

consultation en ligne sur la protection des épargnants.

## 20 mars 2006

- M<sup>me</sup> Pauline Marois annonce sa démission à titre de députée de la circonscription de Taillon. M<sup>me</sup> Marois célèbre également 20 ans de vie parlementaire. Éluë une première fois dans la circonscription de La Peltrie aux élections générales du 13 avril 1981, elle est réélue quatre fois dans la circonscription de Taillon depuis les élections générales du 25 septembre 1989.

## 23 mars 2006

- Le ministre des Finances, M. Michel Audet, prononce le *Discours sur le budget 2006-2007*.

## 10 avril 2006

- Tenue d'une élection partielle dans la circonscription Sainte-Marie-Saint-Jacques.

### GILLES BERGEVIN, 1925-2005

Gilles Bergevin est décédé à Québec le 30 novembre dernier des suites d'un accident de voiture. Il avait pris sa retraite de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale vers 1990. Il avait commencé sa carrière à la bibliothèque du cégep de Jonquière et, par la suite, il travailla aux universités de Victoria et d'Ottawa. Il occupa son dernier poste à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à partir de 1980. Il y fut responsable du Service d'accueil et d'information et chargé de l'élague de la collection.

Gilles Bergevin était un encyclopédiste, si on peut dire, et un humaniste. Il avait participé à l'émission *Match inter-cités* dans les années 1950. Il était amateur d'opéra et de musique classique. Il a également participé à la vie des associations, de l'Asted en particulier. Il avait été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française entre 1967 et 1970 et, à la même époque, il avait fait partie du groupe qui, à Jonquière, avait élaboré le programme d'enseignement en techniques de la documentation. Il a signé quelques articles dans le *Bulletin de l'A.C.B.L.F.* (Aspect régional de la bibliothèque de Cégep), dans *Documentation et bibliothèque* et dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*. Il avait fait partie du comité du prix Marie-Paule Daveluy au cours de la décennie 1980. Avant et après sa retraite, il avait fait du bénévolat au sein de la Société canadienne du cancer.

Ses collègues conservent de lui le souvenir d'un bon vivant, d'un homme spontané et généreux, d'un grand ami qui avait des airs d'aristocrate et une voix de stentor, d'un homme de grande culture. Il aimait fuir le « Québec de la noirceur », celui de décembre, et il nous quitte une dernière fois en ces courtes journées de lumière. – Gaston Bernier

# ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Vous pouvez consulter la bibliographie complète *Éducation à la citoyenneté* ainsi que les autres bibliographies thématiques dans le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à [www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html).

1. *Adoption du programme interaméricain d'éducation aux valeurs et pratiques démocratiques*. Washington, D.C., Organisation des États américains, Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), 2005, 17 p. <http://www.oest.oas.org/ivministerial/documentos/CIDI-RME-IV-DOC5-FRA.doc>
2. Christian Baudelot et François Leclercq. « Éducation et comportements électoraux » dans *Les effets de l'éducation*. Paris, Documentation française, 2005, p. 229-266. 370.1 E27 2005
3. Jean-Pierre Charland. *Les élèves, l'histoire et la citoyenneté : enquête auprès d'élèves des régions de Montréal et de Toronto*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, 333 p. 971.00712 C474
4. Conseil de l'Europe. *Étude paneuropéenne des politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005, 138 p. [http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration\\_culturelle/education/E.C.D/Documents\\_et\\_publications/Par\\_type/Rapports/2004\\_12\\_Etude\\_pan-europ.PDF](http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/E.C.D/Documents_et_publications/Par_type/Rapports/2004_12_Etude_pan-europ.PDF) 323.607094 C755 2005
5. André Duhamel, sous la dir. de France Jutras. *Enseigner et éduquer à la citoyenneté*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 316 p. 372.83209714 E59 2005
6. Marc-André Éthier et Jean-François Cardin. « La conscience citoyenne des jeunes au Québec. » *Traces*, vol. 42, n° 3 (mai-juin 2004), p. 17-4.
7. Gabriel Gagnon et Marie-Nicole L'Heureux. « L'éducation à la citoyenneté tout au long de la vie. » *Possibles*, vol. 30, n° 1-2 (hiver-printemps 2006), p. 66-75.
8. Christian Giguère. « Que seront les citoyens de demain? » *Vie pédagogique*, n° 133 (novembre-décembre 2004), p. 52-54.
9. Christian Giguère et Mélanie Bénard. « L'éducation à la citoyenneté : pour relever collectivement les défis de la participation » dans *L'annuaire du Québec 2005*. Montréal, Fides, 2004, p. 456-463. 971.404 A613q 2005
10. Robert Brian Howe. *Empowering Children : Children's Rights Education as a Pathway to Citizenship*. Toronto, University of Toronto Press, 2005, 245 p. 323.352071 H857 2005
11. Henry Milner. *La compétence civique : comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 388 p. 306.2 M659 2004F
12. Fernand Ouellet, dir. *Quelle formation pour l'éducation à la citoyenneté?* Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 246 p. 370.115 Q3 2004
13. Maryse Paquin et Sébastien Poirier. « La place de l'éducation à la citoyenneté et des droits de la personne dans l'enseignement au Canada et en Ontario. » *Encounters on Education*, vol. 5 (Fall 2004), p. 9-24. [http://educ.queensu.ca/publications/encounters/volume5/paquin\\_poirier.pdf](http://educ.queensu.ca/publications/encounters/volume5/paquin_poirier.pdf)
14. Projet Epic. *Éducation de l'électorat*. [Site consulté le 19 janvier 2006] [http://www.epicproject.org/ace/compepic/fr/topic\\$VE](http://www.epicproject.org/ace/compepic/fr/topic$VE)

## Comité de rédaction

Carmen Gosselin  
Cécile Labrie  
Martin Pelletier

## Coordination de la production et abonnement

Carmen Gosselin

## Conception graphique

Marie-Laurence Giroux

## Mise en page

Robert Bédard

## Impression

Service de l'imprimerie de  
l'Assemblée nationale

## Adresse

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[bibliotheque@assnat.qc.ca](mailto:bibliotheque@assnat.qc.ca)  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Les idées exprimées dans les articles  
n'engagent que leur auteur.  
La reproduction des articles est permise  
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre 2006  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0701-6808